

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-058

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

OBJET : AVENANT N°6 POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION D'UN IMMEUBLE – LOT N°1 GROS OEUVRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu la délibération DB2023-26 en date du 2 mars 2023 attribuant les marchés de travaux de réhabilitation et extension d'un immeuble,

Monsieur le Président informe que dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation et extension d'un immeuble, les travaux modificatifs suivants sont nécessaires :

Modification avec incidence financière :

- **Lot n° 1 « Gros-œuvre »** : Travaux modificatifs pour une plus-value **de 7 645 € HT** relative aux Fiches de Travaux Modificatifs (FTM) n° 11 et 12 relatives à :
 - Réfaction de l'intégralité des ouvrages enterrés : 2 845 € HT (Suite à la découverte que le réseau était sous dallage et ne pouvant réutiliser les réseaux existants, il a été nécessaire de refaire l'intégralité des ouvrages enterrés.)
 - Gestion des eaux de pluie entrée côté rue Bara : 4 800 € HT (l'élargissement du périmètre côté parking implique des travaux d'aménagement sur le domaine public. En effet, les travaux de rénovation de la place côté rue canot de la mairie seront programmés ultérieurement par la commune)

.../...

Considérant que le montant du contrat initial du lot n°1 est de : **498 972 € HT.**

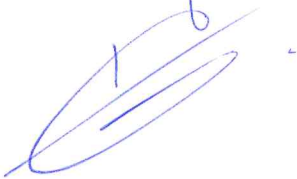
Considérant que les modifications susmentionnées n'entraînent pas de majoration de délais ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Valentine DION)
:

- D'approuver l'avenant augmentant le montant global et forfaitaire des travaux de réhabilitation et extension d'un immeuble,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Le Président,


Benoît SINGLIT